

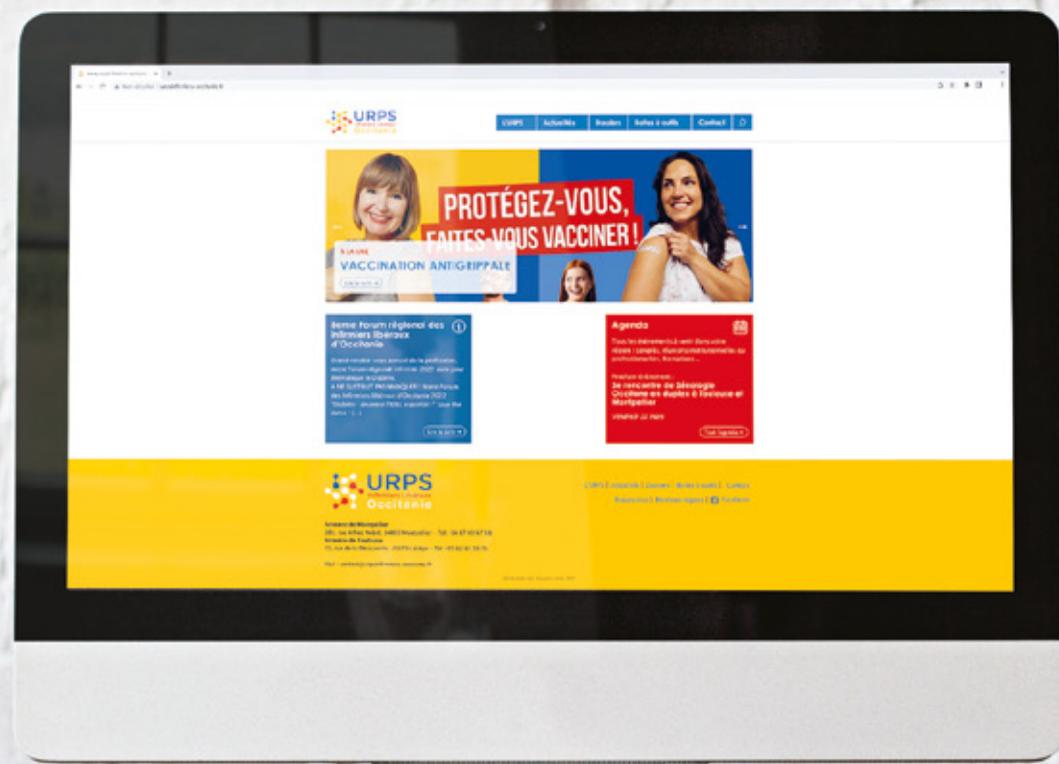
FACE À LA VIOLENCE LES INFIRMIERS FONT FRONT !



URPS
Infirmiers Libéraux
Occitanie

L'essentiel de l'info infirmière en Occitanie

urpsinfirmiers-occitanie.fr



Conception et réalisation : hemera-studio.com

ACTUALITÉS | DOSSIERS | AGENDA | NEWSLETTER | 

ÉDITO 

Carole Lamotte
Présidente de l'URPS
Infirmiers Libéraux d'Occitanie



En rythme

Joint à ILOMAG,
votre invitation
au GRAND FORUM
INFIRMIER 2023

J'espère, chères consœurs, chers confrères, que vous êtes en forme et que vous avez passé un été agréable ! Cela, car le journal que vous tenez entre les mains - *je préfère vous l'annoncer tout de suite* - regorge d'informations importantes, en lien avec l'activité de notre URPS sur les prochains mois. En clair : les prochaines semaines vont défiler à toute vitesse, et les projets vont s'enchaîner. Cela commence le 18 septembre dans l'Aveyron, le Gard et la Lozère, les trois territoires où nous avons été choisis par l'Agence Régionale de Santé pour expérimenter un dispositif d'astreintes infirmières en EHPAD en vue, nous l'espérons, d'une prochaine généralisation à grande échelle. Cela se poursuivra avec la présentation, cet automne, de la grande enquête HAD que nous avons commandée au printemps dernier à l'institut Harris Interactive. Des résultats que nous sommes impatients de partager avec vous.

N'oublions pas Octobre Rose et les nécessaires actions de prévention des cancers féminins ; puis le mois suivant, l'équivalent masculin "Movember" !

La grippe devrait aussi marquer son grand retour. Nous nous associerons à la campagne nationale de vaccination, en lui donnant une dimension supplémentaire grâce aux 15 vaccins que nous sommes habilités à administrer sans prescription (voir page 9) depuis l'an dernier. Nous poursuivrons également le déploiement des dispositifs d'astreintes IDEL sur demande de la régulation médicale du SAMU-SAS en cas de prorogation des mesures de la "mission flash" sur les urgences et les soins non programmés

À peine le temps de dire ouf, que nous nous retrouverons à Carcassonne le 7 novembre pour une version inédite de notre grand forum régional, consacré aux enjeux du numérique dans nos exercices. Pensez à vous inscrire ! Des navettes sont même prévues, pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique de notre époque. Et comme pour allier le geste à la parole, cliquez sur l'onglet dédié à l'événement sur notre site Internet. Vous y retrouverez le programme complet et les intervenants de cette belle journée.

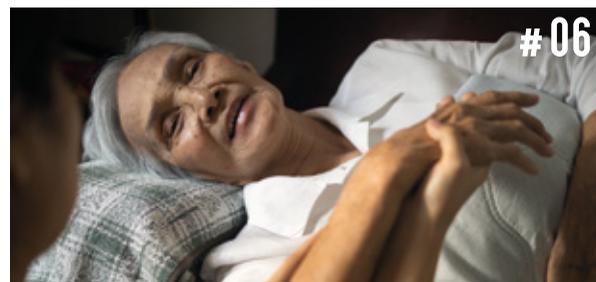
Bonne rentrée.

“ Les seules limites qui existent sont celles qu'on s'impose ”

NEWS

En bref #05
Infos clés

#06
L'info à la loupe



ACTEUR DU QUOTIDIEN

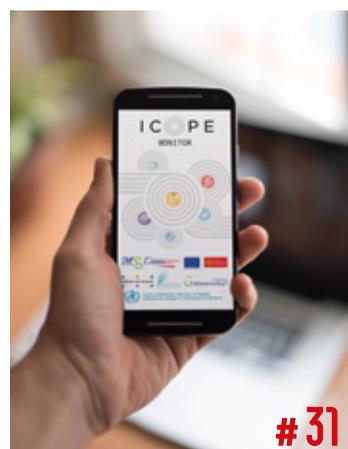
#10
Témoignage
Exercer avec
un handicap

#16
Dossier
Violence envers
les soignants :
on dit stop !



L'URPS
AU QUOTIDIEN
#26

L'URPS en action
Les lauréats de notre
appel à projets 2023



#31
Question pratique
ICOPE : tout savoir
QUIZZ : testez vos
connaissances !



AGENDA

#34
Vos événements
en Occitanie



285, rue Alfred Nobel
34000 Montpellier
Tél. 04 67 69 67 58
contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr

Antenne de Toulouse
Toulouse Espaces Affaires
41 rue de la Découverte
31670 Labège
Tél. 05 62 83 50 76

Un magazine de l'URPS

Infirmiers Libéraux d'Occitanie.

Édition : Septembre 2023 - Numéro : 21

Directrice de publication : Carole Lamotte

Rédaction : URPS IDEL Occitanie

Direction artistique et réalisation maquette : Héméra Studio

Imprimerie : Imprimerie Clément

FORUM URPS 2023 LES NOUVEAUTÉS

Le prochain Forum des Infirmiers Libéraux d'Occitanie se tiendra le mardi 7 novembre prochain, pour une seule et même date, au Centre de Congrès Le Dôme, à Carcassonne. De nombreuses nouveautés sont au programme pour faire vivre la thématique 2023, d'une actualité criante : « L'Infirmier connecté ». Il sera ainsi question des enjeux du numérique sur nos exercices, mais aussi de téléconsultation, de téléexpertise, d'e-prescription, d'exercice coordonné et de bien d'autres sujets... Ce grand forum régional se veut aussi la promesse d'une journée riche d'échanges et de partages. Le programme de cette journée est désormais dévoilé. Pour le découvrir, il vous suffit de flasher le QR code joint à votre journal. Et surtout, n'oubliez pas de vous inscrire pour garantir votre accès à l'événement le jour J ! ///

urpsinfirmiers-occitanie.fr



RISQUES SANITAIRES LES CONTACTS À CONNAÎTRE

Le point d'entrée unique permettant, en région, à chaque professionnel de santé de signaler un événement susceptible de présenter un risque pour la population vient de mettre à jour l'adresse e-mail permettant la transmission des signalements. Il vous faudra désormais écrire à ars-oc-alerte@ars.sante.fr. Les modalités de contact téléphonique restent, elles, inchangées. Notez par ailleurs que pour tout envoi par mail ou fax nécessitant une réponse urgente, l'ARS conseille de doubler par un appel téléphonique. ///

Signalement par téléphone : 0800 301 301
Signalement par télécopie : 05 34 30 25 86



©DR

BON ÉTÉ BONS RÉFLEXES

L'été s'achève et, avec lui, une campagne de sensibilisation aux bons réflexes à adopter en matière de prévention aux différents risques saisonniers (moustiques tigres, addictions, soleil...). Et si l'arrivée imminente de l'automne nous engage sur d'autres sujets, l'URPS se félicite toutefois d'avoir pu travailler la main dans la main avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie en mettant l'expertise infirmière au service d'un public large, rencontré le long de "villages santé" itinérants. Concrètement, plusieurs IDEL volontaires auront réalisé aux quatre coins du territoire des dépistages variés (TROD cholestérol et glycémie...) et des prises de constantes (masse, taille, IMC, périmètre abdominal, pression artérielle...) auprès d'un public constitué de locaux et de touristes. Et des téléconsultations auront été proposées aux personnes affichant des résultats jugés "préoccupants". Rémunéré-e-s pour cette mission, les infirmier-e-s auront démontré une fois de plus que la profession représente un atout indéniable pour tout projet de santé publique, surtout à grande échelle. Et même pendant les vacances de la majorité des Français ! ///

PRATIQUE ! L'OUTIL REMPLAFRANCE

L'ARS Occitanie et RemplaFrance ont signé à l'échelle de la région un partenariat visant à faciliter l'installation et le remplacement de professionnels de santé en Occitanie. L'inscription et l'utilisation du service sont gratuites pour les candidats, les libéraux, les structures médicales et collectivités territoriales.

Vous êtes candidat, à la recherche d'une activité en libéral, en salariat, ou mixte ?

› **Le site propose régulièrement des annonces actives pour des remplacements, gardes, intérim, CDD, CDI, collaborations et installations.**

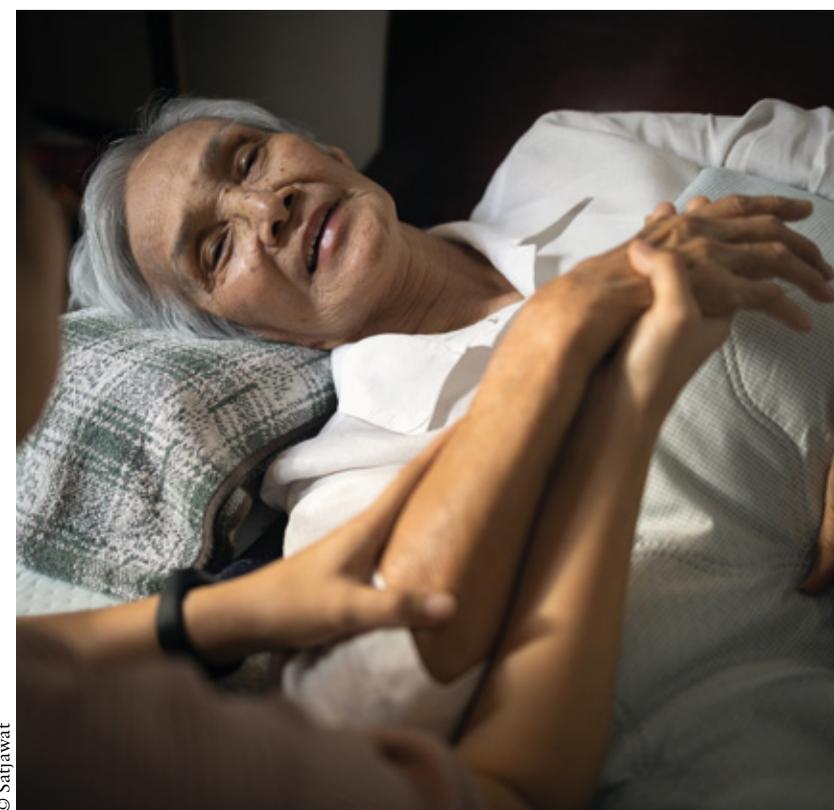
Vous êtes installé en libéral dans un cabinet individuel, un cabinet de groupe ou une MSP, et vous recherchez des candidats pour effectuer des contrats de remplacements ?

› **L'inscription et les annonces sont gratuites**

TOUT SAVOIR SUR :
remplafrance.com



ASTREINTES DE NUIT EN EHPAD LES IDELS VIENNENT EN RENFORT !



© Saïjawat

Avec pour ambition de contribuer à la généralisation de dispositifs d'astreintes IDEL de nuit mutualisé.e. entre EHPAD de la région et de diminuer, *in fine*, le nombre de journée d'hospitalisation des résident.e.s de ces établissements tout en sécurisant les équipes soignantes comme les résident.es et leur famille sur les créneaux nocturnes, notre URPS soutenue par l'ARS Occitanie, va déployer sur trois territoires (Gard, Lozère, Aveyron), des pools de 6 à 8 IDEL en capacité de répondre aux demandes des EHPAD. Début de l'expérimentation le 18 septembre 2023 ///

POINTS CLÉS

- L'astreinte sera assurée par l'IDEL du lundi 20h au lundi suivant 7h
- L'infirmier.ère libéral.e est joignable via une plateforme téléphonique : 1 numéro d'appel unique par EHPAD doublé d'une notification SMS et d'1 email. Un planning tenant compte des disponibilités des IDEL sera établi et coordonné par notre URPS via l'outil d'interface de planification Inzee.care
- L'IDEL d'astreinte peut être contacté soit dans le cadre d'une continuité des soins, soit dans le cadre de situations d'urgence (dégradation brutale de l'état clinique du patient) nécessitant une évaluation clinique infirmière et/ou un acte relevant de la compétence de l'IDEL

EN SAVOIR PLUS :



UN KIT EN LIGNE POUR PRÉVENIR LA MALTRAITANCE



©Syda Productions

Comment définir la maltraitance et la repérer ? À quel moment et comment en parler ? Faut-il partager ce vécu avec d'autres, professionnels ou avec l'entourage personnel en priorité ? Que faire pour agir efficacement ? Pour répondre à toutes ces questions, sachez qu'un kit d'e-learning interactif (très bien conçu, pour l'avoir testé !) est désormais accessible gratuitement. Un module s'adresse même spécifiquement aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, via la formation initiale ou continue. Bon point : ce kit est également conçu de manière à pouvoir être consulté par les principaux concernés. Enfants en danger, personnes âgées ou en situation de handicap. Bref, un nouvel équipement à glisser dans votre e-mallette de soin ! ///



Télécharger le kit

EN CE MOMENT

L'URPS a participé activement à plusieurs comités de pilotage départementaux et régionaux organisés par l'ARS Occitanie afin de mettre en œuvre la campagne de vaccination HPV (papillomavirus) 2023-2024 qui se tient, en cette période de rentrée scolaire, dans les collèges d'Occitanie.

Rappelons le but de cette campagne : éradiquer le papillomavirus, qui touche environ 80 % de la population actuelle et peut causer des lésions précancéreuses et des cancers. Rappelons également que le vaccin, réalisé entre 11 et 14 ans (avec un rappel à 6 mois) atteint 90 % d'efficacité, d'où l'importance d'être efficient durant cette opération de santé publique qui valorise au passage le rôle préventif joué par notre profession, tout en mettant en lumière les qualités d'un travail collectif, d'intérêt commun, au service des enfants !



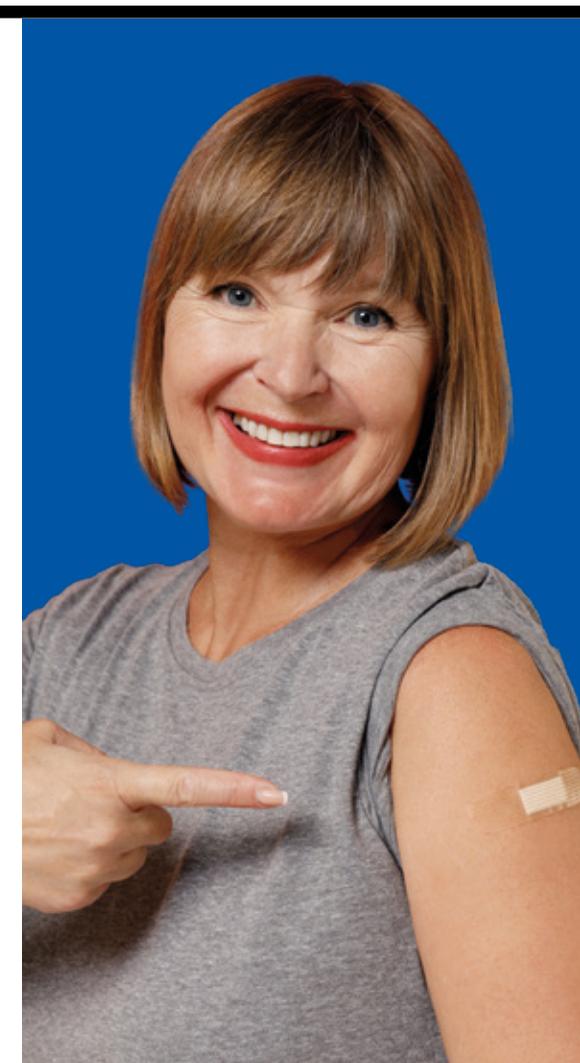
©InsideCreativeHouse

VACCINS PIQÛRE DE RAPPEL

Alors que la campagne de vaccination anti-grippale va redémarrer, l'URPS vous propose une piqûre de rappel.

- Les infirmiers peuvent, depuis l'an dernier, administrer 15 vaccins aux personnes de plus de 16 ans sans prescription médicale préalable. Cela concerne la grippe saisonnière, mais aussi la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les papillomavirus humains, les infections invasives à pneumocoque, les hépatites A et B, les méningocoques (A, B, C, Y et W) et la rage !
- Le bon réflexe : chaque IDEL doit inscrire dans le carnet de santé (ou le carnet de vaccination) et sur Mon Espace Santé la dénomination du vaccin administré, la date de l'injection et son numéro de lot. A défaut, il vous faudra remettre une attestation. En l'absence de DMP, écrivez sinon au médecin traitant via messagerie sécurisée. ///

Parlez-en à vos patients !

Infos sur : mesinfos.net

©ViDi Studio

SUR LE FEU !

OCTOBRE ROSE

La campagne de dépistage du cancer du sein célèbre ses 30 ans cette année avec un mot d'ordre : "parlez-en autour de vous". Suivez-nous tout au long du mois d'octobre sur les réseaux pour prendre part à l'événement.

MOVEMBER

Messieurs, commencez à faire pousser vos moustaches car on novembre, elle aura pour objectif d'interpeller les publics sur les cancers masculins (dont celui de la prostate). Nous y reviendrons aussi !

HAD

L'enquête commandée par l'URPS à l'institution Louis Harris vient de nous être restituée. Les résultats vous seront présentés prochainement, en toute transparence. ///

FRANÇOIS-XAVIER BOURG

Infirmier libéral à Toulouse
Haute-Garonne



“ On peut être à l’écoute, même en entendant moins bien ”

À L’ÉCOUTE

Atteint de surdité profonde bilatérale, notre confrère toulousain François-Xavier Bourg n’en est pas moins, c’est lui qui le dit, “100% attentif et à l’écoute de ses patients”. Ce handicap, notable par l’implant cochléaire qui garnit le creux de son oreille depuis déjà 15 ans, représenterait presque une plus-value.

Trente six ans, Infirmier Diplômé d’État (IDE) depuis 2013, en libéral depuis 2015, installé secteur La Vache, au Nord de Toulouse, exerçant sur place, mais aussi dans les quartiers voisins de Lalande et Les Izards. Voilà pour la carte de visite professionnelle de François-Xavier Bourg, notre jeune confrère. Mentionnons aussi une passion pour la randonnée et un caractère plutôt timide et nous n’aurons rien à rajouter. Est-il vraiment nécessaire de mentionner qu’il est porteur d’un handicap ? Uniquement, peut-être, parce que cette information est porteuse d’espoir pour celles et ceux qui, diminués par un bras, une jambe, un œil ou

une oreille, pourraient renoncer à faire carrière, ou à continuer d’exercer dans la santé... Car ce doute, François-Xavier l’a connu au moment d’entamer ses études en école infirmière. Et des renoncements, il a dû s’y résoudre “ par nécessité ”, lui qui s’imaginait infirmier de bloc opératoire ou anesthésiste. Alors, pour donner un peu de force aux autres, « *montrer que c’est possible* », il a accepté ce portrait dans notre magazine.

SURMONTER LES ÉPREUVES

« *Je considère aussi que se confronter à la différence, à la difficulté, c’est faire le premier pas qui permettra de tout surmonter* », explique notre confrère. ...

“ Ce qu’on qualifie de handicap n’est finalement qu’une différence minime et même, finalement un atout supplémentaire ”

... Sur son secteur, tout le monde est au courant que François-Xavier est sourd. « Et personne n’y prête plus vraiment attention, à vrai dire », commente le jeune homme. Longtemps complexé par cet implant - *pour- tant indispensable puisqu’il lui permet malgré tout d’entendre le monde autour de lui* - il se pose même la question de s’équiper sur l’autre oreille, la gauche, pour entendre encore mieux. Il y réfléchit. « Il est vrai que le regard des autres représente toujours un frein, même quand on assume, même quand on n’y est pour rien. Une question de confiance en soi, de coquetterie aussi, qu’on retrouve paradoxalement davantage chez les hommes, surtout quand ils sont chauves, que chez les femmes qui parviennent à masquer leur appareillage avec leur chevelure », analyse François-Xavier.

S’il parvient à s’affranchir de ça, c’est aussi parce qu’entendre ses patients est un prérequis à l’exercice de cette profession qu’il a choisi d’embrasser par vocation. « En plus, je suis malgré moi porteur d’un message de sensibilisation aux troubles auditifs, par le dialogue que la découverte de mon implant a déjà pu permettre d’engager avec certains patients confrontés à une baisse de leur acuité auditive. Ils se sentent plus à l’aise pour m’interroger sur la vie avec un appareil audi-



©DR

tif, les résultats qu’on peut en espérer... », dit-il. Après plus de huit ans à sillonner le quartier, tout le monde le connaît ici et a fini par comprendre que ce qu’on qualifie de handicap n’est finalement qu’une différence minime et même, selon notre confrère, « une force, un atout supplémentaire ».

LES FREINS ET LES DANGERS

Sans nier les inconvénients engendrés par sa surdité, il s’attachera même à confronter une solution ou un fait du quotidien prouvant que toute difficulté est surmontable. Preuves à l’appui : si pour lui, suivre plusieurs conversations en simultané ou dialoguer dans un univers bruyant se révèle très vite une épreuve, cela ne l’empêche pas d’assumer des engagements en tant que Secrétaire et membre du conseil d’administration de la CPTS Nougaro XIII-XV. Autre exemple : si pour lui, suivre une conversation téléphonique est parfois compliqué, selon le débit de parole et la tonalité vocale de son interlocuteur, il est quand même en capacité de prendre ses rendez-vous, pas sans recourir à un petit subterfuge toutefois... « Quand j’entends mal le nom du patient, je demande qu’on puisse me l’épeler, justifiant que je ne peux pas faire de faute au moment de l’inscription au dossier. Mais dans les cas fréquents où je n’entends

pas (Un “F” ou un “S”?), je donne à mes patients du jour des numéros : le n°1, le n°2, le n°3... Et une fois à leur chevet, grâce à leur carte vitale, je recopie tranquillement les informations dont j’ai besoin », explique François-Xavier. Il ne voit pas d’autre frein majeur. « Ce qui ne signifie pas qu’une ouïe insuffisante ne représente par un inconfort ou un danger », alerte-t-il. En effet, quid de l’examen infirmier, qui requiert toute notre vigilance et donc de prêter attention à ce qu’on voit, mais aussi à ce qu’on peut entendre ? « Il serait inconscient, et extrêmement épuisant pour un soignant de faire l’impasse sur une aide, l’implant, aussi efficace que satisfaisante ...



“ Le langage para-verbal va souvent au-delà des mots ”

À MÉDITER

Qui mieux que les soignants handicapés connaissent les difficultés que vont rencontrer les patients, en particulier ceux qui se trouvent en situations de handicap ? Certains de nos confrères/consœurs développent des compétences particulières qui peuvent être indispensables dans un service d’urgence, comme la langue des signes des infirmières sourdes : comment faire, sinon, pour comprendre un patient sourd arrivé aux urgences et pouvoir le secourir ? Les soignants qui ont dû porter des attelles ou des corsets pour des raisons médicales, peuvent par exemple eux aussi aider à faire accepter plus facilement la contention à des malades : ils connaissent cette contrainte au quotidien et ont peut-être des informations à partager pour mieux la supporter. Leur expérience personnelle peut aussi être utile. Sans occulter que, souvent, ces professionnels de santé en situation de handicap font preuve d’une grande capacité d’empathie, et accordent une attention particulière au soulagement de la douleur, par exemple.



©DR



“La réalité rattrape parfois les soignants malentendants : l'utilisation du stéthoscope est un exemple flagrant.”

... du point de vue des résultats. Et ce, même si je peux en témoigner, un sens diminué ne fait que renforcer l'acuité des autres. », estime François-Xavier au moment d'évoquer son sens de l'observation “plus pointu que la moyenne”. Gestuelle, posture, démarche du patient... Le langage paraverbal va souvent au-delà des mots, il le sait.

BAS LES MASQUES !

La réalité le rattrape quand même sur certains actes, comme ceux qui exigent le recours à un stéthoscope. Raison pour laquelle

François-Xavier oriente par exemple ses patients porteurs d'une sonde naso-gastrique pour son changement vers l'un(e) ou l'autre confrère/consœur. « Ça ne sert à rien de s'obstiner », sourit-il, en se souvenant de l'enfer vécu pendant toute la période Covid, quand les masques chirurgicaux firent leur apparition sur nos visages à tous. Lire sur les lèvres ? Impossible ? Entendre à travers le tissu ? Compliqué... « Cette période a été particulièrement éprouvante pour moi, en raison de mon handicap car je devais redoubler d'efforts

pour entendre, vérifier par mesure de sécurité ce que je pouvais traduire... J'ai abandonné mes espoirs de faire carrière en bloc opératoire parce que le masque m'aurait rendu le quotidien infernal, et voilà que le Covid débarque ! Cela me prouve au moins que j'avais bien réfléchi à mon projet professionnel », philosophe François-Xavier. Si cette expérience le fait sourire, notre confrère rappelle que pour autant, les premières limites, celles qui nous semblent les plus insurmontables, sont souvent celles que l'on se fixe à soi-même et qu'une saine remise en question, mais aussi un accompagnement par une tierce personne, représente la meilleure solution pour avancer. Lui, n'a jamais réclamé de traitement de faveur, mais aura choisi d'en parler librement. “Pour qu'on l'entende”. La remarque peut sembler ironique, mais après tout, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Et sur ce point, on ne pourra jamais reprocher à François-Xavier de ne pas avoir fait ce qu'il fallait. ///

DEVENIR INFIRMIER MALGRÉ LE HANDICAP, C'EST POSSIBLE !



C'est du côté de Montpellier, et plus précisément au sein de la commune de Castelnau-le-Lez, que se trouve le seul IFSI (institut de formation aux soins infirmiers) de la région Occitanie qui soit entièrement adapté aux personnes en situation de handicap. Niché au sein du centre de rééducation et d'insertion professionnelle (Crip), il fût pendant longtemps le seul établissement de France à proposer aux étudiants présentant un handicap physique de se former au métier d'infirmier.

Les étudiants y ont entre 18 et 55 ans, ils sont tous porteurs de handicap. Cet écart d'âge peut surprendre, mais il ne s'agit pas d'une erreur. En effet, contrairement à un IFSI classique, il n'y aucune limite d'âge pour postuler. Les candidats doivent simplement avoir obtenu le statut de travailleur handicapé et valider leur demande d'orientation professionnelle par la commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Précisons également que lorsque les étudiants font leur rentrée dans l'établissement, l'équipe pédagogique n'a pas connaissance de leurs antécédents médicaux. Les élèves abordent le sujet uniquement s'ils le souhaitent. Sur place, les formateurs aguerris à la question du handicap sont en mesure de proposer des alternatives, c'est-à-dire, les gestes adaptés pour compenser certains déficits physiques lors des futures situations de soin. Durant la formation théorique, les élèves peuvent aussi bénéficier de petits aménagements utiles. Exemple : des vidéos sous-titrées permettent aux déficients auditifs de pouvoir suivre les cours en toute sérénité. C'est le faible effectif qui permet à l'établissement d'assurer un accompagnement de qualité de la part des cadres de santé formateurs.

Si la volonté d'inclusion est forte, il faut toutefois préciser que tous les types de handicap ne sont, hélas, pas acceptés : handicap moteur rendant impossible la validation des unités d'enseignement et handicap mental font partie de ceux-là. En d'autres termes : ne pas confondre aptitude et handicap.



©Halfpoint

VIOLENCE envers les infirmiers Tolérance zéro !

Alors que la montée des violences envers les soignants atteint des seuils alarmants et que le gouvernement dévoile un Plan de lutte à la suite des meurtres, dans l'exercice de leurs fonctions, de nos consœurs Carène à Reims et Brigitte à Lavour (Tarn), l'URPS souhaite appeler chacun et chacune d'entre vous à faire preuve de discernement. Vos élus, émus par ces drames successifs, souhaitent envoyer un message d'espoir : face à la banalisation de la violence et malgré un évident sentiment d'impunité des agresseurs vis-à-vis de leur victime, vous n'êtes pas seuls. Des solutions existent pour dire stop, se protéger, et ainsi briser le cycle infernal de la violence. Trop souvent - et à tort - muets sur la réalité de leur exercice, les infirmiers ont choisi de libérer la parole. Et leur premier message est clair : peu importe la forme de violence dont il s'agit, la réponse restera la même... **TOLÉRANCE ZÉRO !**

...

... **M**ai, puis juin 2023. Suite à l'assassinat de nos confrères Carène Mezino-Thibaut et Brigitte Rouanet, le ministre de la santé François Braun réagit et promet que « justice sera faite ». Meurtrie dans sa chair, l'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie rejoint les hommages rendus. En ville, au sein de leur cabinet, en tournée, au domicile des patients, 15 000 infirmiers libéraux marquent une pause, par une minute de silence. Quelques instants plus tard, la vie reprend son cours et notre Union décide alors de briser un silence devenu assourdissant. Et pour cause ! Ce fait divers met le doigt sur une blessure palpable : la montée continue « et dans l'indifférence générale » des violences envers le corps soignant.

LES CHIFFRES SONT TÊTUS

Un rapport publié l'an dernier par l'Ordre des médecins dressait effectivement un terrible constat : les agressions envers les soignants sont en augmentation constante et ont bondi de 23 % l'an dernier. Un triste record qui englobe les violences physiques, mais aussi verbales et psychologiques... Autre chiffre éloquent, dévoilé le 25 mai par l'Ordre nationale des Infirmiers dans les colonnes du journal Marianne : deux infirmiers sur trois assurent avoir été victimes de violence pendant l'exercice de leur métier.

« Et que penser des conditions de sécurité des infirmières et infirmiers libéraux, qui se rendent seul-e-s chaque jour au domicile de leurs patients ? L'émotion est d'autant plus vive face à ces drames, qu'ils nous confrontent

à une dure réalité : nous ne sommes jamais totalement en sécurité. Cela a frappé l'une d'entre nous en pleine rue, dès le pas de porte du domicile d'un patient, mais aussi dans le cadre supposé rassurant d'un hôpital... Il faut dire stop et éviter que des agressions d'une violence inouïe comme celles-ci se reproduisent ! », réagit Carole Lamotte, présidente de notre Union, en Occitanie.

REFUSONS DE BANALISER LA VIOLENCE

Nous le savons hélas, tout sondage, aussi conséquent soit-il, ne peut rendre compte avec une exhaustivité absolue, de la réalité de terrain. Pour cause : quand elles ne se soldent pas par le décès de la victime, de nombreuses agressions ne sont jamais signalées aux autorités compétentes. Il en va pourtant de notre responsabilité collective de faire remonter des faits qui, mieux déclarés et documentés, permettraient d'endiguer un problème si vertigineux qu'il semble insoluble. La solution est donc entre nos mains : en cas d'agression, si je suis victime, je réagis en portant plainte ; si je suis témoin, j'agis en persuadant la victime que ce qui vient de se produire est grave, que s'enfermer dans le silence renvoie un message d'impunité à l'agresseur. C'est pourquoi nous souhaitons insister sur la nécessité de signaler toute agression dont vous (ou votre associé, confrère...) seriez victime ou témoin afin qu'un enregistrement soit fait par les forces de l'ordre. Plusieurs méthodes pour déposer plainte : directement en ligne pour déposer

45 000

Une menace à l'encontre d'un professionnel de santé ou de sa famille n'est pas anodine ! Le Code pénal prévoit en effet jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende. (art 433-3 du code pénal)



“ Pour 37 % des interrogés, les violences sont quotidiennes ”

une pré-plainte, via un courrier au Procureur de la République ou sur place, en commissariat ou gendarmerie. Sachez aussi que votre Ordre infirmier départemental est habilité pour accompagner dans les démarches (il vous propose systématiquement la constitution de partie civile afin de vous apporter un soutien direct et visible mais aussi d'appuyer auprès des tribunaux le caractère de très grande gravité des violences faites aux soignants), tout comme l'est l'ONVS, l'Observatoire national des Violences en milieu de Santé. Autre info clé : toute menace physique ou de mort, mise ou non à exécution, de même qu'une menace isolée, proférée à l'encontre d'un professionnel de santé ou de certains membres de sa famille, est pénalement condamnable et peut ainsi être dénoncée.



© Lightfield Studios

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA PLAINTE ET LA MAIN COURANTE ?

LA MAIN COURANTE :

Elle permet à toute personne de signaler la nature et la date de faits qu'elle a subis ou dont elle a été témoin sans que l'auteur des faits n'ait connaissance de sa démarche. Elle est consignée dans un registre de police ou de gendarmerie et pourra venir étayer une future procédure en cas de plaintes ultérieures pour des faits similaires ou reliés. Si les faits signalés constituent une infraction, le procureur de la République en sera néanmoins avisé et pourra décider de sa propre initiative d'engager des poursuites pénales à l'encontre de l'auteur.

LE DÉPÔT DE PLAINTE :

Il est pris sur procès verbal, un récépissé vous est remis. L'ensemble est transmis au Procureur de la République. Il permet à une personne s'estimant victime d'une infraction de la signaler en gendarmerie, au commissariat ou directement auprès du Procureur de la République. La plainte peut être déposée contre X ou contre une personne nommément désignée et elle engage une procédure qui pourra conduire à la condamnation de l'auteur des faits mais aussi à la réparation du préjudice de la victime Une copie du procès-verbal de dépôt de plainte ou de la main-courante peut vous être remise sur simple demande.

... Notre consœur Véronique a été victime de harcèlement moral et de coups répétés, par un patient qu'elle aura visité durant plusieurs années, jusqu'à son départ en retraite en 2006. Évoquer cet épisode reste, pour elle, si douloureux, qu'elle ne s'en est épanchée auprès de sa famille qu'en mai dernier, suite à la publication des chiffres de la violence envers les soignants. Elle a accepté de nous répondre de manière anonyme sur les raisons qui l'ont poussée à garder le silence aussi longtemps quand, selon ses propres termes, « elle savait qu'il ne s'agissait pas de la meilleure décision » : « J'ai fait mes premiers stages, puis j'ai travaillé mes premières

“Deux infirmiers sur trois assurent avoir déjà été victimes de violence”

années en tant qu'infirmière, au sein d'une structure psychiatrique, en contact avec des patients compliqués. Les insultes, les claques... Cela faisait partie du quotidien... J'ai fini par ne plus y prêter attention, même quand à de rares occasions, cette agressivité a pu venir des familles elles-mêmes. C'est moi qui les plaignais, en fait. Je leur cherchais sans cesse des excuses, je justifiais leurs comportements. Sans m'en apercevoir, je niais l'évidence : une limite avait été franchie. Maintenant, avec le recul, je réalise que ma volonté d'aider mon prochain a pris le pas sur une chose essentielle à toute activité professionnelle satisfaisante : le respect de soi. Il n'est



© ra2 studio

POUR S'EN SORTIR

Le ministère de l'Intérieur met à disposition des libéraux cinq fiches thématiques exposant les réflexes-clés à adopter afin que le professionnel de santé puisse renforcer la sécurisation du cabinet, de ses déplacements, et sa vigilance.

- › FICHE RÉFLEXE 1 Réagissez à l'agression
- › FICHE RÉFLEXE 2 Signalez les faits et déposez plainte
- › FICHE RÉFLEXE 3 Sécurisez votre cabinet
- › FICHE RÉFLEXE 4 Organisez votre déplacement chez le patient
- › FICHE RÉFLEXE 5 Renforcez votre vigilance

En savoir plus :



© Robert Kneschke

pas dans notre culture, nous soignants, de nous plaindre. Mais si c'est au péril de notre santé mentale ou de notre intégrité, cela devient insensé ».

À CHAQUE SITUATION, SES MESURES DE PRÉVENTION

Le cas de Véronique nous rappelle que tout IDEL peut représenter une cible privilégiée pour ces agresseurs d'une autre nature que sont les délinquants, pour qui les feuilles de soin, les caducées et tampons, des équipements portables, du matériel informatique, incitent au passage à l'acte. Ainsi, en tournée, évitez tout signe extérieur permettant d'identifier votre qualité d'infirmière (revues professionnelles...), stationnez et circulez à pied en zone éclairée, pré-réglez

une touche de votre téléphone sur 17 Police Secours. Pensez aussi au vol à la portière lorsque vous patientez au feu rouge : la fermeture centralisée, c'est aussi utile à ça ! Au cabinet, solutions de télésurveillance et éclairage dissuasif sont des incontournables, tout comme solliciter auprès des forces de l'ordre des patrouilles inopinées lors de vos heures de sortie et/ou congés. Quand rien n'y fait et que se produit l'agression, suivez les recommandations des forces de l'ordre, à savoir : n'opposez aucune résistance sinon pour vous protéger d'éventuels coups, calmez l'agresseur en essayant de dialoguer avec lui, observez-le afin de fournir le maximum de renseignements nécessaires aux recherches ultérieures. En cas de ...



LES CHIFFRES DE LA VIOLENCE INFIRMIÈRE EN FRANCE

66% des infirmiers déclarent, en 2023, avoir déjà subi des violences. Ils sont même 73% à en avoir été témoins. Insultes, menaces physiques, coups (dans 37% des cas), voire agressions sexuelles (7%). Pour 40% des victimes, la violence est fréquente, car on parle de plusieurs agressions par an. Pour 15% de nos confrères et consœurs, c'est « toutes les semaines ou presque ». Autre constat, si la plupart du temps, ces violences sont le fait de nos patients, elles proviennent dans un tiers des cas... d'un autre soignant ! Si bien qu'un quart des infirmiers dit avoir déjà subi un harcèlement professionnel...

*sur la base des 31 000 réponses collectées par l'ONI en 2023, suite à une consultation nationale, dont les résultats ont été publiés le 25 mai 2023

... vol, faites opposition rapidement (carte bancaire : 0 892 705 705, chéquier : 0 892 683 208) et suspendez votre ligne mobile en joignant votre opérateur en cas de vol de votre téléphone portable.

Maintenant que vous connaissez la différence entre une plainte et une main courante, (voir encadré page 19), sachez qu'à la suite de votre dépôt de plainte, une enquête sera diligentée et qu'à ce titre, tout témoin sera entendu, tout suspect sera confronté et que pour éviter tout risque de pression, différents niveaux de protection des témoins existent dont celui du témoignage sous X.



© Krakenimages.com

À l'issue de l'enquête, le procureur de la République pourra déclencher des poursuites, décider de mesures alternatives aux poursuites voire classer l'affaire sans suite. Dans ce dernier cas la victime pourra néanmoins déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction. L'enquête pourra alors se poursuivre dans le cadre d'une information judiciaire.

LA SÉCURITÉ AU DOMICILE DES PATIENTS

« Gardons aussi en mémoire que le domicile du patient est, le plus souvent, un territoire inconnu. Prenez les précautions nécessaires pour éviter toute mauvaise ... »



© Matthew C/peopleimages.com

LUMIÈRE SUR... L'AAPMS, UN ALLIÉ PRÉCIEUX DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

L'association d'aide professionnelle aux médecins et soignants est un service, spécialement adapté aux professionnels de santé libéraux qui rencontrent des problèmes psychologiques liés directement ou indirectement à l'exercice de leur profession et qui leur permet de bénéficier d'une assistance psychologique. Un refuge pour de nombreux soignants que les actes de violence auront fragilisés.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

En composant le 0800 288 038 (gratuit), vous tomberez sur une plate-forme d'écoute accessible 7J/7. Anonymat et confidentialité sont garantis. On vous remettra simplement un identifiant lors du premier appel. Ce numéro permet d'assurer le suivi des dossiers.

QUI EST AU BOUT DU FIL ?

Cette plateforme téléphonique est animée exclusivement par des psychologues cliniciens, tous formés au soutien et à l'accompagnement par téléphone. Leur écoute est non orientée, non compatissante, non interventionniste. A savoir : vous n'aurez pas à différer votre besoin de parole immédiat en prenant un rendez-vous. On vous écoute immédiatement, sans discuter.

NE PAS CONFONDRE !

Ce travail d'écoute n'est pas à confondre avec un travail psychothérapique effectué en libéral. Si l'appelant à besoin d'une prise en charge psychologique plus poussée, il sera adressé vers l'un des 300 psychologues cliniciens membre réseau en France.



© Svetazi

... *surprise* », alerte Carole Lamotte. Voici quelques conseils extraits du Guide Pratique pour la sécurité des professionnels de santé, édité par le Ministère de la santé : avant de vous déplacer à domicile, assurez-vous en premier lieu de l'identité de l'appelant avant de vous rendre auprès de lui. Faites lui préciser s'il s'agit bien de son domicile ou non. Appréciez le sérieux de l'appel afin de limiter les soins à domicile aux seuls patients pour lesquels le déplacement vous paraît nécessaire. Encouragez autant que possible le patient à venir jusqu'à votre cabinet. Veillez, sinon, à ce que les coordonnées du patient (nom, adresse et numéro de téléphone) soient accessibles à quelqu'un de votre environnement proche. Si vous avez un

“ Mettez au point un code discret de demande d'assistance. ”

doute, si le lieu de l'intervention vous semble à risque, si l'heure est particulièrement tardive, prévenez par téléphone un proche ou un collègue du début et de la fin de la consultation. Ou bien, demandez que l'on vous appelle par téléphone à l'issue d'un délai convenu (durée normale d'une consultation, par exemple). Mettez au point un code discret de demande d'assistance.

Sur place, ne prenez pas l'initiative de vous rendre dans telle ou telle pièce du domicile du patient sans y être invité ou conduit. Tenez toujours compte du fait que vous êtes au domicile d'un tiers et qu'il convient donc de ne pas afficher une trop grande familiarité avec les personnes présentes, comme avec les lieux, même s'ils vous sont déjà connus. Faites preuve, vis-à-vis du patient, de toute l'empathie nécessaire, mais évitez toute conversation qui vous éloignerait du motif de votre visite. Enfin, ne vous séparez jamais de votre trousse médicale ou de vos affaires personnelles. Retrouvez l'ensemble des recommandations utiles ainsi que la conduite à tenir en cas d'agression en consultant le Guide du gouvernement. Prenez note, aussi, de la plate-forme de signalement spécialement dédiée aux professionnels de santé libéraux.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Pour l'heure, et en attendant que le Plan de lutte contre la violence faite aux soignants (remis cet été au gouvernement) ne trouve des traductions concrètes, des voix s'élèvent dans nos rangs

pour apporter, nous aussi, des solutions concrètes à la détresse de tout confrère ou de toute consœur qui serait confronté.e à la violence lors de ses tournées au domicile d'un patient. Certains suggérant même la mise en place d'un système de remplaçants. Autrement dit, s'il y a un signalement de violences lors de soins à domicile et que l'infirmier a peur d'y retourner à cause d'un sentiment de malaise, d'incivilités, d'actes sexistes ou encore d'agressions sexuelles, alerter la profession pour que, tout en

maintenant la continuité des soins, un cercle vertueux basé sur le signalement de l'agression et l'entraide puisse s'enclencher sans compromettre la continuité des soins. L'URPS demeure bien sûr à l'écoute de chacun des IDEL du territoire et dispose du réseau idoine pour vous renseigner, vous guider, vous protéger. Vos élus diligents actuellement une enquête sur la violence faite aux soignants en Occitanie afin d'affiner ses indicateurs. Mais vous l'aurez compris, pour cela, la première étape consiste à dire STOP. ///



© C D/peopleimages.com

Le Guide



La plate-forme



LE RÉFLEXE SPS !

Vous avez besoin d'un accompagnement psychologique, anonyme et confidentiel, 24h/24 et 7j/7 ?

L'association SPS (Soins aux professionnels de santé) vient en aide aux professionnels de la santé et aux étudiants

0805 23 23 36
(service et appel gratuits)

APPEL À PROJETS URPS LES LAURÉATS 2023

Rassemblés en commission spéciale, puis à l'occasion de l'assemblée générale du 25 mai dernier, vos élus URPS auront étudié les nombreuses candidatures qui lui ont été adressées et auront ainsi choisi de retenir pas moins de six dossiers, jugés suffisamment mûrs et en phase avec les objectifs opérationnels d'une Union comme la nôtre, pour bénéficier d'un soutien de la profession. Le dénominateur commun de chaque lauréat de l'édition 2023 : avoir apporté la preuve tangible d'une plus-value infirmière au cœur de l'offre de soin !

Comme vos élus s'y étaient engagés en début d'année, 2023 a sonné l'heure du retour de l'Appel à projets infirmiers, cette initiative impulsée par l'URPS Infirmiers Libéraux Occitanie juste avant la pandémie Covid-19 et dont le succès n'est plus à prouver. En témoigne le grand nombre de candidatures reçues cette année, plus d'une dizaine au total. Rappelons l'objectif - *ou plutôt les objectifs, puisqu'ils sont au nombre de trois !* - de cet appel à projets adressé à tous les infirmiers libéraux du territoire : *primo*, encourager la remontée des bonnes pratiques ; *deuzio*, favoriser la circulation des bonnes idées ; *tertio*, faire émerger, sur le territoire d'Occitanie, des projets originaux voire inédits qui valo-



“ Avec chaque infirmier qui réussit, c'est la profession toute entière qui avance ”

risent le savoir-faire et les compétences infirmières au service des patients comme de la profession. Projets associatifs, collaboratifs, d'intérêt général ou interprofessionnels bienvenus.

LE MILLÉSIME 2023

« La vendange de projets 2023 aura été excellente », se félicite Carole Lamotte, présidente de notre URPS, attentive au respect de toutes les étapes d'évaluation des dossiers transmis cette année. « Je suis particulièrement satisfaite de voir qu'encore une fois, nos consœurs et nos confrères n'auront non seulement pas manqué d'esprit d'initiative, mais auront aussi apporté la preuve que les IDEL jouent un rôle pivot au cœur de notre système de santé tout entier grâce à leur capacité à se réinventer, à innover en per-

manence et ce malgré les freins de toute nature qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'URPS apporte un soutien financier et se retrouve les manches : pour rappeler que la profession est unie et que chaque infirmière, chaque infirmier qui réussit en région nous rend toutes et tous plus forts, plus visibles, plus indispensables », complète-t-elle. « Pour autant, aussi soudé-e-s soyons-nous, nous n'œuvrons pas seules, raison pour laquelle une attention particulière a été accordée aux projets collaboratifs desquels bien sûr, comme l'a souligné très justement Carole Lamotte, la plus-value infirmière se dégage de façon incontestable », précise Pascale Cazaneuve, vice-présidente de l'URPS.

RENDEZ-VOUS DÈS L'AN PROCHAIN

La date limite de remise des dossiers était fixée au 31 mars dernier, permettant l'analyse scrupuleuse de chaque candidature en avril et la validation des dossiers lauréats en commission, puis en assemblée générale, le 25 mai. L'URPS tient à préciser que chaque dossier a été analysé de manière impartiale et au regard, bien sûr, de sa qualité individuelle, mais aussi de sa conformité avec les objectifs opérationnels des URPS et de la pertinence de l'investissement requis et de l'intérêt pour le territoire. Toutes nos félicitations, donc, aux lauréats 2023 et rendez-vous dès l'année prochaine pour une prochaine moisson de talents ! ///



UNE BELLE DYNAMIQUE

Après avoir entendu l'avis de la commission “Appel à projets infirmiers 2023”, l'assemblée générale de l'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie a décidé d'allouer une enveloppe financière de 34 810 euros utile au développement de sept projets unanimement salués pour leur qualité et leur pertinence à l'échelle du territoire. Tarn, Aude, Ariège, Hautes Pyrénées, Haute-Garonne... Au total, 5 départements auront brillé cette année grâce à ces projets de natures très diverses, mais qui contribuent tous, c'est leur dénominateur commun, à valoriser le savoir-faire et les compétences infirmières au service des patients, comme de la profession. Félicitations à eux, mais aussi à tous les porteurs de projets qui auront candidaté cette année.

DÉCOUVREZ NOS
LAURÉATS PLUS
EN DÉTAIL
PAGES 28 À 30



© JaRiRiyawat

LES LAURÉATS 2023



©DR

“Un projet prometteur”

OLIVIER SILLAS HAUTE-GARONNE (31)

Donner accès aux soins à un public en situation de vulnérabilité en proposant des actions de prévention et de suivi médical à destination de la communauté LGBTQIA+ de son secteur, c'est le projet de notre confrère Olivier et d'une équipe de 4 autres professionnels (deux médecins, une psychologue et une infirmière ASALEE) basée à Toulouse. PREP, dépistage des IST/MST, prévention de la santé mentale, sevrage (etc.) composent le sommaire de ce projet non encore abouti pour bénéficier d'un soutien appuyé de l'URPS, mais suffisamment prometteur pour que nous nous engageons, avec l'appui de deux élus référents, à apporter une aide au montage, à l'écriture du projet et à la recherche de financements.

CHRISTELLE REPOND & NELLY PLACIDE ARIÈGE (09)

Vos élus URPS ont souhaité accompagner cette action qui s'inscrit dans la participation infirmière aux Services Accès aux Soins (SAS) et qui pourra, par ailleurs, être dupliquée en cas de succès. L'aide de 14 000€ accordée à nos consœurs permettra ni plus ni moins le développement de la télé-médecine en lien avec la CPTS Ariège-Pyrénées. Le projet, dont le calendrier s'étend de septembre 2022 (démarrage) à mai 2024 (phase d'évaluation) a pour finalité de faire avancer l'intégration du corps infirmier dans le SAS, valorise le temps de raisonnement clinique et la coordination entre professionnels dans une zone où la population médicale trop faible pourrait compromettre la qualité de la réponse apportée aux patients.



©DR

“Une présence attendue”



©DR

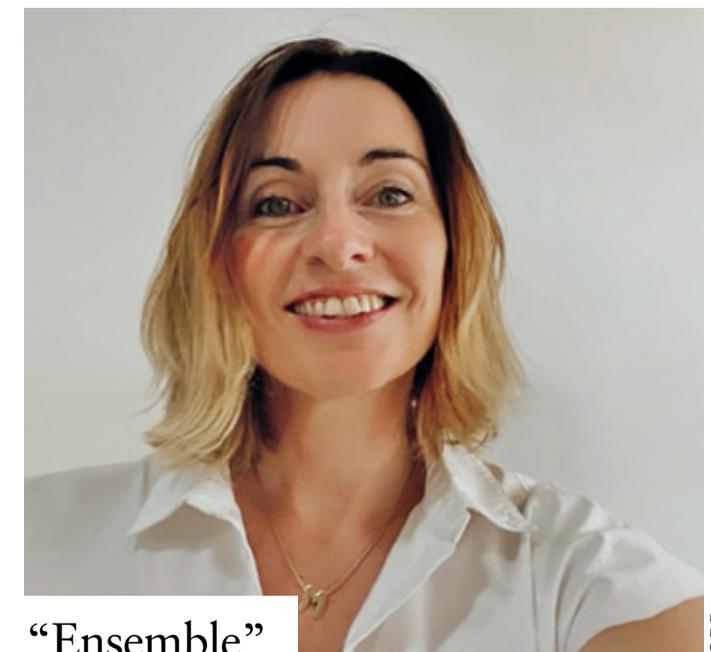
“Bougez, bougez !”

DELPHINE BALEZO SEMALENS, TARN (81)

Le défi de notre consœur Delphine ? Proposer aux patients de “transformer l'essai” à l'occasion d'un forum spécial consacré à l'exercice physique, avec un accent sur les activités sportives traditionnelles, mais surtout “adaptées”, les fameuses “APA”. Après avoir organisé des marches et des ateliers d'activité physique adaptée pour les +50 ans, Delphine souhaitait aller plus loin et plébisciter à travers cette manifestation, qui a eu lieu le 2 juin dernier, l'exercice raisonné comme “un traitement indispensable” dans la vie de chacun d'entre nous. Un appel à la prévention primaire et secondaire auquel l'URPS aura souhaité répondre en allouant 500€, soit la somme nécessaire à environ 50% du coût de l'opération

MARIE PEREZ TARN (81)

Le souhait de Marie, pouvoir proposer, dès le mois de septembre 2023, des consultations infirmières en oncologie explorant divers champs comme la gestion de l'anxiété et des peurs, la compréhension et l'observance du traitement, la réaction à l'annonce récente de la maladie... Un programme d'actions sur deux ans qui démarre avec une consultation initiale d'1h et se poursuit, à intervalles réguliers, avec une file active de maximum 15 patients, pour permettre un suivi personnalisé. L'aide de 4 000€ accordée par l'URPS ILO permettra la pérennisation du projet au sein de la MSP du Sor, dont fait partie Marie.



©DR

“Ensemble”



©DR

NADÈGE FERRET
MAUBOURGUET, HAUTES-PYRÉNÉES (65)

Nous connaissons tous l'importance, pour le développement d'un individu, de ce qu'on appelle aujourd'hui les "1000 premiers jours de vie". Nadège, IDEL dans les Hautes-Pyrénées, a imaginé un marathon de 29 ateliers de sensibilisation à la santé environnementale auprès des professionnels de la petite enfance, mais aussi des futurs jeunes parents. Un action conduite durant les douze prochains mois au sein de crèches où elle remettra aux participants les clés de repérage et d'éviction des sources de pollutions quotidiennes. Un projet ficelé et qui contribue à la valorisation de l'expertise infirmière dans son environnement, au profit des nouvelles générations. 1 atelier de 3h étant évalué à 450 euros, l'URPS a choisi de ne priver aucun enfant des bienfaits de cette action... Les 29 sessions seront donc financées, à hauteur de 13 050€ !

“1000 bonnes raisons d'aimer !”

LIDWINE CAVELLIER
ALET-LES-BAINS, AUDE (11)

Notre consœur Lidwine a choisi de répondre à notre appel à projets en présentant un programme de restauration de l'estime de soi s'adressant aux patient-e-s en rémission du cancer. L'idée serait de renforcer le rôle infirmier à travers une consultation permettant d'évaluer les besoins du patient, puis de conduire un plan d'accompagnement sous le regard d'un soignant, celui-ci permettant l'amélioration de la qualité de vie. Des ateliers individuels (à domicile) et collectifs de réflexologie plantaire, de re-looking, massage, discussion (...) serviront de prétexte pour se rencontrer. Parce que cette initiative met en exergue la pluralité des actions de prévention conduites par les IDEL, l'URPS alloue 1 500€ au projet de Lidwine.



©DR

“Le chemin”

ICOPE UTILE À TOUS !

La prévention de la dépendance des personnes âgées constitue un défi majeur pour notre société et est devenue une priorité pour les acteurs de santé du territoire aux rangs desquels les infirmiers libéraux. Développé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs principaux de fragilité chez les seniors. Et nous avons un rôle clé à jouer, du dépistage jusqu'aux soins les plus spécifiques.

A lors que l'arrêté autorisant l'expérimentation nationale du programme ICOPE a été publié au Journal officiel l'an dernier, permettant son déploiement progressif, puis la mobilisation des professionnels de soin et la mise en place d'actions concrètes par des entités comme notre URPS, voilà que 2023 marque la montée en puissance du dispositif. Objectif : prévenir l'entrée dans la dépendance de 15 millions de personnes dans le monde d'ici 2025, soit environ 150 000 individus en France, toutes régions confondues. À l'échelle de l'Occitanie, cela revient à permettre à 65 000 seniors de bénéficier de ce programme. Des chiffres ambitieux, qui ne semblent pas inquiéter les

équipes du Gérontopôle (CHU de Toulouse) désigné par l'OMS comme "centre collaborateur" sur les sujets de la fragilité, de la recherche clinique et de la formation en gériatrie.

LA CLÉ, C'EST NOUS
 Comme l'URPS a déjà eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises, la clé de la réussite de l'opération se trouve au cœur des territoires, dans la participation active des professionnels de santé. Concrètement, chaque infirmier est ainsi invité à se former, de manière totalement gratuite, au "STEP 1", nom qui désigne le "premier pas" vers l'outil, c'est-à-dire la formation en ligne permettant de s'en saisir et de conduire la toute première action du dispositif : le dépis- ...

ICOPE EN 5 STEPS

- STEP 1**
 Dépistage
- STEP 2**
 Évaluation
- STEP 3**
 Plan de soin personnalisé
- STEP 4**
 Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention
- STEP 5**
 Implication des collectivités et soutien aux aidants

...tage. C'est l'unique pré-requis, hormis bien sûr de disposer d'un smartphone sur lequel vous aurez préalablement téléchargé l'application officielle, elle aussi gratuite, Icope Monitor...

Toute personne qui le souhaite peut ainsi suivre, de manière totalement autonome, l'évolution de ses capacités fonctionnelles, grâce à un outil très intuitif. Mais si le geste est réalisé par un-e IDEL, une rémunération forfaitaire de 18€ est prévue. Une manière d'encourager la profession à poursuivre ses efforts en matière de prévention, tout en valorisant un savoir-faire utile au franchissement des quatre "STEPS" suivants, réservés aux soignants et pour lesquels une formation, ainsi qu'une autre grille de rémunération encore plus gratifiante, sont prévues.

ÉTAPE PAR ÉTAPE

Destiné aux 60 ans et plus, le programme de santé publique ICOPE semble taillé sur mesure pour les infirmiers, tant les objectifs poursuivis s'inscrivent dans la dynamique engagée par la profession depuis plusieurs années déjà : d'une part, favoriser une approche intégrée de la santé qui prend en compte les capacités de la personne, les pathologies associées, l'environnement et le mode de vie ; de l'autre, développer un plan de soins centré sur la personne, en considérant ses souhaits et ses aspirations. Rappelons également que l'accent est mis sur le rôle du patient en tant qu'acteur de la prise en charge et du suivi. Cela ne vous rappellerait pas les vertus de l'ETP, que nous défendons depuis toujours ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Soutenu par l'ARS Occitanie, le projet ICOPE doit son nom à l'anglais d'après *I cope* qui signifie « Je fais face » et poursuit donc un objectif noble : faire face à la perte d'autonomie des +60 ans

6 POINTS À ÉVALUER

Mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique, vision, audition : au total, ce sont 6 domaines qui sont proposés à l'évaluation lors du STEP 1. Pour celles et ceux qui souhaiteraient aller plus loin, regardez aussi de plus près le STEP 2 consacré à l'évaluation avant de bondir vers le

STEP 3, où s'établit le plan de soin personnalisé. Les STEP 4 et 5, concernant eux, le fléchage du parcours de soins, le suivi du plan d'intervention et l'implication des collectivités et le soutien aux aidants. ///

Spécial ICOPE Vrai ou Faux ?

ICOPE, JE N'AI PAS LE TEMPS

FAUX ...

Ou alors, vous n'avez VRAIMENT pas dix minutes devant vous ! La réalisation d'un STEP 1 prend en moyenne 8 à 10 minutes, tout au plus. Rappelons que cette étape de dépistage consiste à mesurer, tous les 4 à 6 mois chez l'individu âgé de plus de 60 ans, les 6 domaines primordiaux pour un vieillissement en bonne santé. Citons-les à nouveau : mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique, vision et audition. Fermer les yeux et tenter de les répéter (sans tricher !) constitue une première façon d'évaluer votre mémoire. En cas de déclin constaté, des mesures correctives rapides pourront être mises en place.

C'EST 100% AUTONOME

VRAI !

L'outil ICOPE lutte contre la perte d'autonomie et est logiquement prévu pour permettre une grande autonomie dans les actions de mesure comme d'évaluation, mais il requiert malgré tout qu'on s'y forme et de dialoguer avec les patients à qui vous présenterez la démarche. Sans compter que les informations transmises permettront à plusieurs professionnels d'œuvrer. Et pour toute question relative aux formations (prise en main, intégration d'un profil patient...), contactez le Gérontopôle en écrivant à Céline Mathieu (mathieu.ce@chu-toulouse.fr). Rendez-vous, sinon sur : inspire.chu-toulouse.fr



← TOUT SAVOIR

LA SUITE NOUS APPARTIENT

VRAI !

Chaque STEP est extrêmement bien encadré, mais laisse au professionnel une grande liberté concernant la suite à donner à la toute première action que représente le STEP 1. Ainsi, si le dépistage se révèle normal (pas de domaine altéré), des conseils généraux sont prodigués pour vieillir en bonne santé, et un apprentissage de l'utilisation de l'application en autoévaluation peut être proposé. Mais s'il existe un déclin dans une capacité, une alerte est automatiquement générée et envoyée au professionnel de santé qui a réalisé l'étape 1 afin qu'il puisse décider librement de la suite à donner. Si le professionnel de santé ne souhaite ainsi pas assurer le suivi de ses patients, l'alerte est alors transmise au centre de télésuivi ICOPE. Dans ce cas, un agent rappelle le patient pour confirmer ou infirmer la perte de fonction et contacte le médecin traitant si nécessaire...

C'EST UN ACTE GRATUIT

FAUX !

L'action de dépistage, associée à la gestion de l'alerte pour professionnel de santé libéral ayant réalisé le dépistage, est valorisée 18€. Un forfait de 11€ est aussi prévu en cas de confirmation d'au moins un domaine altéré (par un professionnel de santé libéral autre que celui ayant réalisé le dépistage). Une modulation du forfait en fonction du nombre de capacités altérées et évaluées est même définie, tout comme la réunion de coordination ICOPE, fixée à 46€ pour 20 minutes (21€ pour un professionnel de santé libéral ayant réalisé l'évaluation approfondie et 25€ pour le médecin traitant). Notons aussi que 21€ sont reversés, au titre de la conduite de l'entretien motivationnel, à l'infirmier libéral ayant réalisé l'évaluation approfondie. Enfin, une enveloppe frais de déplacement est réservée, si besoin : 0,35€/km en plaine et 0,5€/km en montagne.



© Rudzhan

3 OCTOBRE

RODEZ
Journée régionale de prévention des IAS en Aubrac

Le CPias Occitanie Toulouse organise le 3 octobre prochain à la Salle des fêtes de Rodez une journée complète en lien avec les infections liées aux soins (IAS).

Salle des fêtes de Rodez
1, Boulevard du 122^e Régiment d'Infanterie
Rodez
cpias-occitanie.fr

DU 9 AU 22 OCTOBRE
PARTOUT EN OCCITANIE

34^e SISM

Le thème de cette 34^e édition des semaines d'information sur la santé mentale (SISM) : « À tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit ». Vous l'aurez compris, cette année, le regard est porté sur la santé mentale comme outil d'épanouissement de chacun, comme « un droit fondamental de tout être humain », à tous les âges de la vie, notamment pour les enfants, les jeunes et les seniors. L'opération, d'envergure nationale, se décline en région et dévoile une programmation riche, ainsi que de nombreux kits de communication pour les professionnels de santé !

En savoir +



7 NOVEMBRE
CARCASSONNE

GRAND FORUM
RÉGIONAL INFIRMIER

Organisé par votre URPS, ce rendez-vous annuel incontournable propose de mettre en lumière une thématique porteuse pour cette édition inédite : « Les infirmiers connectés ». Il sera donc question de E-santé, de téléconsultation, mais aussi de téléexpertise, d'e-prescription, d'exercices coordonnés et de bien d'autres sujets à découvrir sur notre site Internet. Attention, si ce n'est pas déjà fait, l'inscription est non seulement obligatoire, mais recommandée, car le nombre de places est limité. Nouveauté 2023 : des navettes gratuites au départ de Nîmes, Montpellier, Perpignan et Toulouse.

Réserver sa place :



TOUTE L'ANNÉE
OCCITANIE

PRST Tour 2023

Les acteurs de la prévention de la région Occitanie se déplacent au plus proche des territoires pour présenter leurs actions et échanger sur les enjeux de la prévention et la santé au travail. Après Mende, Cahors, voici les deux prochaines dates au calendrier : le 3 octobre à la Cité de l'Entreprise et de la Formation de Rodez (12) et le 21 novembre à la CCI de Tarbes (65).

Infos et inscriptions :
prst-occitanie.fr



CONSULTEZ
L'AGENDA DANS
SON INTÉGRALITÉ
SUR NOTRE SITE
INTERNET !

7 NOV 23
NOUVEAU FORMAT

**GRAND FORUM RÉGIONAL URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX D'OCCITANIE**

E-SANTÉ INFIRMIERS CONNECTÉS

**TÉLÉ-CONSULTATION, TÉLÉ-EXPERTISE,
E-PRESCRIPTION, EXERCICES COORDONNÉS...**

ATELIERS - CONFÉRENCES / NAVETTES ORGANISÉES



URPS
Infirmiers Libéraux
Occitanie

7 NOVEMBRE 2023 À CARCASSONNE
Centre des Congrès, le Dôme
Rue des 3 couronnes
contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr

Inscription

